



## Vente immobilière et agence immobilière

Par **Athenanike**, le **25/08/2011** à **14:09**

Bonjour,

J'aimerais avoir des renseignements concernant une vente par l'intermédiaire d'une agence.

En effet je suis sur le point de réaliser une acquisition par l'intermédiaire d'une agence, mais la problématique c'est que j'ai visité ce bien avec une autre agence et ayant signé un compromis de vente chez notaire, qui s'est soldé par une annulation de la vente pour motif: crédit refusé par la banque.

Cependant, j'ai retrouvé le même bien, mais à un prix inférieur, et je voudrai l'acheter avec cette deuxième agence, en sachant qu'il n'y pas de mandat exclusif sur ce bien.

Pourriez vous me dire si il n'y a pas de préjudice pour l'autre agence ? En sachant que le prix est inférieur et que c'est mon bon droit de traiter avec l'autre agence.

Et si l'autre agence peut réclamer des émoluments par voie de justice et dommages et intérêts ?

Existe il des textes de lois que je peux mettre en avant pour rassurer la deuxième agence avec qui je voudrai faire affaire.

Merci pour vos lumières.

Cdt

Andréa VARGAS